

## Pour garantir le niveau de vie des retraités Rejoignez l'action de la Cfdt Retraités et de l'Unsa Retraités Le 20 septembre 2016

**L'indexation des retraites sur l'indice des prix ne garantit pas le niveau de vie des retraités.**

L'indexation des retraites sur l'indice des prix conduit à un décrochage du niveau de vie relatif des retraités **par rapport à celui** des salariés.

L'indexation des retraites sur l'indice des prix provoque une dégradation du taux de remplacement qui se prolongera sur les générations futures.

**C'est pourquoi :**

**Nous revendiquons l'indexation des retraites  
sur l'indice du SMB (Salaire mensuel de base)**

**Nous revendiquons également** un montant minimum des pensions, pour une carrière complète, égal à 100 % du Smic net notamment par la revalorisation du minimum contributif.

(Pour rappel, actuellement Smic net = 1 200 euros/mois)

Les retraités sont au cœur du tissu social. Ils sont acteurs au sein de leur commune, de l'associatif, du monde politique sans oublier leur rôle familial.

Si la longévité progresse, il faut couper court à l'idée qu'elle n'est que génératrice de **coûts** et de déficits.

**Les retraités participent aux efforts de solidarité.**

**Les retraités participent à la croissance. Ils ne peuvent pas en rester écartés.**

**Pour garantir le niveau de vie des retraités :**

- **Indexation des pensions sur l'indice du salaire mensuel de base**
- **Pas une retraite inférieure au Smic net pour une carrière complète**

**SIGNEZ ET FAITES SIGNER LA PÉTITION**

Pétition à retourner à l'UNSA Retraités : au siège de l'Union Départementale UNSA

ou à UNSA Retraités 21 rue Jules Ferry 93177 Bagnolet Cedex

Nom	Prénom	Signature	Coordonnées (facultatives)

.../...

